

L  
I  
V  
R  
E  
T  
E  
D  
A  
C  
C  
U  
S  
E  
L  
I



**CONSULTATION  
et HOPITAL DE JOUR**

**Oncologie  
et Hématologie**

**Clinique d'Occitanie  
20 avenue Bernard IV  
31600 MURET**

**Accueil : 05 61 51 89 03  
Accueil 3C : 05.61.51.86.03  
Standard : 08 26 30 88 88**

**[secretariat.oncologie@cliniqueoccitanie.com](mailto:secretariat.oncologie@cliniqueoccitanie.com)**



# PRÉSENTATION

Le service Oncologie se situe rez de chaussée de la Clinique. Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès se fait par le service de Médecine. Sinon, l'accès se fait par l'extérieur du bâtiment, face aux urgences. Il dispose de 12 places (places allongées ou fauteuils) dont 2 lits. Le service de jour est ouvert de 8h à 17h du lundi au vendredi. Le secrétariat est ouvert de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

## Le personnel

Le personnel a pour mission, non seulement, de vous prodiguer les soins les plus adaptés mais aussi de vous apporter constamment l'aide et le réconfort dont vous pouvez avoir besoin.

Il prend en considération vos habitudes de vie, vos valeurs, votre environnement, tout en respectant votre personnalité, et votre dignité, conformément à la « charte du patient hospitalisé ».

## L'Equipe médicale se compose de :

- Votre médecin oncologue hématologue, Dr Jean-Marie VANTELON, est habilité à vous communiquer toute information sur votre état de santé.
- Le groupe ONCORAD Garonne (pôle libéral d'oncologie et de radiothérapie des Cliniques Occitanie, Pasteur, Saint Jean et Pont de Chaume)
- Le 3C (Centre de Coordination en Cancérologie) de la Clinique.

Les décisions de traitements sont prises durant les RCP (Réunions de Concertations Pluridisciplinaires) via le réseau régional ONCOMIP.

## **L'Equipe paramédicale se compose :**

---

D'une Infirmière référente (tenue blanche liseré bleu marine).

De deux Infirmières (tenues blanches)

De une ASH (tenues blanches liseré bleu ciel)

## **L'Equipe Médico-sociale se compose :**

---

De deux Secrétaires médicales,

D'une Psychologue,

D'une Diététicienne.

## **Coordonnées téléphoniques**

◆ Médecin	05 61 51 89 03
◆ Infirmières	05 61 51 89 01
◆ Secrétaires	05 61 51 89 03
◆ Diététicienne	05 61 51 89 39
◆ Psychologue	05 61 51 89 26 (Voir annexe 1)
◆ Fax	05 34 46 11 63
◆ Email :	<a href="mailto:secretariat.oncologie@cliniqueoccitanie.com">secretariat.oncologie@cliniqueoccitanie.com</a>

# Votre prise en charge

Lors du premier traitement, il est préférable de se présenter au bureau des entrées muni de l'attestation de sécurité sociale et, éventuellement, de la prise en charge à 100 %.

## **Le transport**

---

Une prescription médicale de transport entre votre domicile et le service oncologie est établie par le médecin en fonction de votre autonomie.

Votre transporteur, choisi par vos soins, doit respecter strictement le mode de transport prescrit (ambulance, Véhicule Sanitaire Léger, taxi)

Votre transporteur est tenu de respecter vos horaires d'arrivée et de départ du service.

Si vous utilisez votre véhicule personnel, votre organisme de sécurité sociale assurera le remboursement des frais engagés sur présentation d'un imprimé intitulé « bon de transport » avec la mention « véhicule personnel ».

## **La salle de soins**

---

Vous serez accueilli(e) dans une ambiance climatisée. La disposition des postes a été pensée pour vous assurer un maximum de confort et de sécurité.

Pour agrémenter votre temps de traitement : un poste de télévision, fond musical, magazines et jeux.

Au cours du traitement, une collation vous sera proposée gracieusement (thé, café, chocolat, tisane, sirop....),

ainsi qu'un plateau repas si le traitement débute en fin de matinée.

# DROITS ET DEVOIRS DU PATIENT

## Les droits du patient

---

### Principes généraux de la charte du patient hospitalisé



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



**L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé** la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

## Lutte contre la douleur

---

L'équipe soignante est là pour vous écouter et vous aider.

Si vous souffrez, prévenez l'équipe soignante. N'hésitez pas à exprimer votre douleur, le médecin évaluera votre douleur et vous proposera les moyens les plus adaptés à votre cas.

## Les devoirs du patient

---

### ◆ Interdiction de fumer

Pour la sécurité de tous, il est interdit, conformément à la réglementation en vigueur, de fumer dans la salle de soins, dans les couloirs ou dans les lieux non réservés à cet effet.

### ◆ Hygiène

La clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs.

### ◆ Hygiène du patient

L'antisepsie de votre abord vasculaire comportant plusieurs phases, il est demandé au patient un lavage minutieux de la zone du site implantable.

### ◆ Téléphones portables

En raison des risques d'interférence avec les dispositifs médicaux (dont les stimulateurs cardiaques), l'usage des téléphones portables est interdit dans la salle de soins et de manière générale dans l'établissement.

# LA CHIMIOTHÉRAPIE

C'est un traitement médicamenteux ayant pour but de détruire les cellules tumorales malignes.

Parfois il pourra être complété par une chirurgie et/ou une radiothérapie. Le choix du traitement dépend de votre maladie et de son stade d'évolution.

La chimiothérapie est administrée sur plusieurs mois. Elle est souvent définie au début de votre traitement, mais peut être adaptée voire modifiée secondairement en fonction des bilans d'évaluation.

## Le déroulement du traitement

---

La plupart des chimiothérapies s'administrent par voie intraveineuse, c'est-à-dire en perfusion, dans un petit boîtier mis en place sous la peau, nommé « chambre implantable » (voir annexe 2).

## Les effets secondaires

---

### ◆ Troubles hématologiques

Les chimiothérapies atteignent les cellules anormales mais aussi les cellules saines, en particulier les trois lignées sanguines :

- les globules blancs qui servent à la lutte contre les infections
- les globules rouges qui transportent l'oxygène aux tissus
- les plaquettes qui assurent en partie la coagulation du sang

Les perturbations des lignées sanguines provoquent des troubles qui ne sont pas systématiques. Cela peut conduire à retarder l'administration d'une cure de chimiothérapie.

Le médecin oncologue vous prescrira donc **avant chaque traitement une prise de sang qui ne devra pas être réalisée à jeun.**

- ◆ Vomissements
- ◆ Nausées
- ◆ Diarrhée
- ◆ Constipation

- ◆ **Mucite** (aphtes, mycoses buccales)
- ◆ **Paresthésie** (fourmillements, crampes, douleurs, insensibilité)
- ◆ **Alopécie** (chute des cheveux) : Elle peut, dans certains cas, être partiellement prévenue par l'utilisation d'un casque réfrigéré. Elle n'est pas obligatoire. Elle dépend des médicaments utilisés et de la sensibilité de chacun. Elle n'est pas définitive. L'équipe se tient à votre disposition pour de plus amples informations.
- ◆ **Asthénie** (fatigue)

### **Surveillance à domicile après une chimiothérapie**

---

- ◆ L'apparition de signes en faveur d'une infection : fièvre (température supérieure à 38,5°) et /ou frisson et /ou brûlures urinaires et/ou toux. Dans ce cas, vous devez impérativement appeler votre médecin généraliste.
- ◆ L'apparition d'un saignement, qu'il s'agisse d'un saignement de nez, des gencives, d'un saignement urinaire ou rectal. Dans ce cas, vous devez impérativement appeler votre médecin généraliste.
- ◆ Essoufflement au repos ou à l'effort. Il vous faut également faire appel à votre médecin généraliste
- ◆ Si vous présentez des vomissements ou des troubles diarrhéiques, que votre traitement soit par voie orale ou injectable, vous devez faire appel à votre médecin généraliste.

***En cas d'urgence,  
si vous ne parvenez pas  
à joindre votre médecin  
généraliste, vous pouvez  
téléphoner au service des  
urgences de la Clinique  
d'Occitanie au 05 61 51 88 33  
(la nuit et le weekend)***

# LES ASSOCIATIONS

Vous trouverez ci-dessous certaines adresses d'organismes ou d'associations d'aide ou de soutien aux malades ou aux familles :

## **Comité de Haute-Garonne**

---

Ligue Nationale contre le Cancer

18, Place Roguet -2ème étage

BP 93014

31024 Toulouse Cedex 3

Tél : 05 61 54 17 17

Mail : [cd31@ligue-cancer.net](mailto:cd31@ligue-cancer.net)

## **Institut National du Cancer**

---

52, Avenue André-Morizet

92513 Boulogne- Billancourt Cedex

Tél : 01 41 10 50 00

## **Cancer Infoservice**

---

(Service téléphonique de 8h à 20h du lundi au samedi)

Tél : 08 10 81 08 21

## **Mail de Nuit**

---

(Écoute par mail de 21h à minuit)

Mail : [maildenuit@tribucancer.org](mailto:maildenuit@tribucancer.org)

# ANNEXE 1

## La consultation de psychologie

---

Cette consultation a pour objectif de vous proposer un accompagnement psychologique.

Ce soutien vous permettra à vous, patients, et à votre entourage d'être accueillis, entendus, aidés dans les moments éprouvants, survenant lors des traitements et au long de la maladie.

La psychologue est une soignante spécialisée qui peut vous prendre en charge en cas de perte de moral, d'anxiété, d'angoisse ou de stress trop important ou tout autre trouble psychologique.

La psychologue vous vient en aide au moyen d'entretiens, au cours desquels elle vous écoute et dialogue avec vous.

Cette intervention est totalement prise en charge par la clinique.

L'intervention du psychologue se fait en synergie étroite avec les autres acteurs du soin au patient.

***Si vous le désirez, vous pouvez contacter notre psychologue, Christine MONTALTI-RODRIGUEZ au 06.67.71.42.55 ou bien vous renseigner auprès du personnel soignant qui se tient à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.***

## ANNEXE 2

### **La chambre implantable ou port-à-cath**

---

Le médecin vient de vous prescrire des cures de chimiothérapie.

Elles consistent en un traitement par perfusions intraveineuses le plus souvent irritantes pour les veines superficielles.

Pour cela un système sous cutané appelé port-à-cath ou chambre implantable, relié au système veineux profond vous sera placé. Il réduit le risque de complications infectieuses, facilite le traitement ambulatoire, et n'interfère pas avec vos activités quotidiennes.

Le port-à-cath est placé par un chirurgien au bloc opératoire, sous anesthésie locale, au niveau du thorax.

L'emplacement de la chambre implantable dépend de vos caractéristiques physiques et de vos activités (chasse, tir...)

### **Son utilisation**

---

Le 1er jour de la cure, l'infirmière pose une aiguille, appelée GRIPPER, dans le port-à-cath, la fixe et la protège à l'aide d'un pansement. Elle reste en place jusqu'à la fin de la cure. Tous les gestes de la vie quotidienne sont possibles, toutefois vous ne devez pas mouiller le pansement.

A la fin de la cure, le port-à-cath est rincé, pour empêcher la formation d'un caillot et vous repartez avec un petit pansement qui sera à retirer le lendemain. Dès lors, vous pouvez vous doucher, vous baigner...

### **Surveillance à apporter**

---

Aucun soin particulier n'est nécessaire. Il faut, toutefois, signaler à votre médecin toute fièvre, rougeur ou anomalie cutanée.

***Pour toute autre question, adressez-vous à l'équipe infirmière du service d'Oncologie. Elle reste à votre écoute au 05.61.51.89.01 pendant les heures d'ouverture.***